

**9ème TOURNOI AGYLIEN – BADMINTON**

(03-04 février 2018)

REGLEMENT PARTICULIER

**Ce règlement Particulier complète le Règlement Général des Compétitions**

**Art.01** : Le tournoi est autorisé sous le numéro : 1702073

**Art.02** : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA et du Règlement Particulier ci-après.

**Art.03** : Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition l’autorisant à jouer en compétition dans la catégorie senior. Les classements à prendre en compte seront ceux arrêtés au 20 Janvier 2018.

**Art.04** : Le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art.05** : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs cadets et seniors licenciés à la FFBA. Le Tournoi comporte les séries NC-P/D9-D8/D7-R6/R5-R4/N3-N2. Le surclassement est autorisé s’il est indiqué dans Poona le jour du tirage des tableaux.

**Art.06** : Chaque série NC-P/D9-D8/D7-R6/R5-R4/N3-N2 comporte 3 tableaux de doubles : DH, DD et Mx. Les tableaux se dérouleront en poules puis élimination directe. Il est possible de s’inscrire dans 2 tableaux.

**Art. 07** : Les DD et DH se joueront jusqu’aux finales le samedi et les DM se joueront le dimanche.

**Art.08** : Les joueurs peuvent s’inscrire en « X », sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

**Art.09 :** Les inscriptions sont à envoyer avec le chèque (à l’ordre du LVA) à : Adrien MASSON-6 rue de la forèt-45130 Saint AY-adrien.masson45@hotmail.fr

**Art.10** : Le comité d’organisation se réserve le droit de regrouper des tableaux en cas d’inscriptions insuffisantes ; ainsi que de changer le mode d’élimination.

**Art.11** : Un joueur peut s’inscrire dans deux séries différentes (pour deux disciplines différentes : par exemple D9-D8 en Double et D7-R6 en Mx).

**Art.12** : La date limite d’inscription est fixée au 20 janvier 2018 et le tirage au sort aura lieu le 27 janvier 2018.

**Art.13** : Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d’inscrits, une liste d’attente est constituée, tenant compte des critères suivant par ordre de priorité :

- équilibrage du nombre d’inscrits dans les séries

- ordre de réception de l’inscription complète (accompagnée du chèque)

- joueurs inscrits dans leur série de classement

Les organisateurs se réservent le droit, sous contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

**Art.14** : Le montant des droits d’engagement est 12 € pour un tableau, 17 € pour 2 tableaux. En cas de désistement non confirmé par écrit et qui ne nous parviendrait pas avant la date limite d’inscription, les droits d’engagement resteront acquis au club LVA et les joueurs s’exposeront aux sanctions prévues par la circulaire LIFB/CRA/2005-1, sauf en cas de force majeure et dûment justifié par une attestation appropriée.

**Art.15** : Les inscriptions devront se faire par courrier électronique pour la « Fiche d’Inscription » du tournoi correctement renseignée et accompagnée par voie postale du règlement des frais d’engagement par chèque à l’ordre du LVA. Aucune inscription ou modification ne sera prise en compte par téléphone. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d’engagement ne seront pas prises en considération. Seuls seront acceptés les paiements en euros.

**Art.16** : Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, pour les joueurs classés, le volant officiel plume est le RSL GRADE 3, et pour les joueurs non-classés, le volant officiel plastique est le Yonex Mavis 2000.

**Art.17** : Tous les joueurs doivent se faire pointer à l’accueil au moins 1h avant l’heure prévue de leur 1er match. Si un joueur souhaite s’absenter de la salle pendant la compétition, il devra en demander l’accord du juge-arbitre.

**Art.18** : Les matchs seront joués selon les règles en vigueur de la FFBA.

**Art.19** : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées si possible.

**Art.20** : Le comité d’organisation se réserve le droit de modifier l’ordre des matchs en cas de nécessité et avec l’accord du juge-arbitre.

**Art.21** : Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.

**Art.22** : Les joueurs disposeront de 3 minutes à l’appel de leur match pour débuter leur match.

**Art.23** : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n’est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf avec l’accord de l’arbitre ou du juge-arbitre.

**Art.24** : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l’infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

**Art.25** : Tout partenaire d’un joueur défaillant devra prévenir l’organisation de son choix de nouveau partenaire (proposé par l’organisation ou le joueur) ou de sa non-participation.

**Art.26** : Toute participation au tournoi implique l’adoption de tous les articles de ce règlement.

**Art.27** : Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.